



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  
AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS et CREDITS  
ALLOUÉS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES –  
EXERCICE 2024**

**Délibération n° 2024.03.04.028**

**Rapporteur : TANGUY THEBLINE**

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales inséré par ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 prévoit depuis 2006, que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget sachant que pour les seules subventions qui ne sont pas assorties de conditions d'octroi (donc inférieures à 23.000,00 €), l'individualisation au budget des crédits par bénéficiaire vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Il est proposé de maintenir les subventions pour les associations locales ayant sollicité un soutien financier, hors subventions exceptionnelles liées à des événements particuliers ou des besoins d'équipement spécifiques.

Le détail des montants proposés figure dans la liste ci-dessous. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024.

NAT	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES ET CCAS	PROPOSITION BP 2024
65748	PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE	45,00
65748	SPA	45,00
65748	ADAPEI 31	45,00
65748	AIDE AUX INSUFFISANTS RENAUX TOULOUSE/MIDI PYRENEES (FNAIR)	45,00
65748	ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS D'ENFANTS POLYHANDICAPES MARIE-LOUISE	45,00
65748	JEUNESSE AU PLEIN AIR	45,00
65748	PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	45,00
65748	SCLEROSE EN PLAQUE	45,00
65748	VIE LIBRE MOUVEMENT	150,00
65748	LAUNAGUET RUGBY LOISIRS	200,00

**Membres en exercice : 29**  
Membres présents : 20  
Absents excusés Représentés : 9  
Absent : /

Date convocation 28 mars 2024

Acte rendu exécutoire après  
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

**18 AVR. 2024**

**Étaient présents (es) :** Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.

**Étaient excusés représenté(es) :** Patricia PARADIS (pouvoir à T. THEBLINE), Bernard DEVAY (pouvoir à M. BALANSA), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Patrice RENARD (pouvoir à C. LAFON), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à M-C FARCY), Elia LOUBET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Georges DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN).

**Absent : /**

**Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET**

65748	VARIETE CLUB	200,00
65748	LES PETITS POINTS DE L'HERS	215,00
65748	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (ACCA)	235,00
65748	FNATH	250,00
65748	COURIR POUR EUX	300,00
65748	CERCLE PHILATELIQUE	350,00
65748	YOGA BIEN ETRE	380,00
65748	A.S.P.E (Atelier, Soie, Peinture, Etoffe)	400,00
65748	BOULE AMICALE DES IZARDS	490,00
65748	CYCLO CLUB DE LAUNAGUET	550,00
65748	THEATRE DU GRIMOIRE	700,00
65748	DONNEURS DE SANG	840,00
65748	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLÈGE LAUNAGUET (PRÉVISION : 400 ÉLÈVES)	865,00
65748	RAY BIG BANG (JAZZ A LAUNA)	1 000,00
65748	LES AMIS DE VIREBENT	1 000,00
65748	ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)	1 060,00
65748	DEUX FILLES EN AIGUILLES	1 100,00
65748	THEATRE D'AUJOURD'HUI	1 100,00
65748	LE TEMPS DES LOISIRS	1 450,00
65748	CPN (La Chevêche)	1 545,00
65748	US PETANQUE	1 670,00
65748	LE TREMLIN	1 890,00
65748	LAUNAGUET BASKET CLUB	2 700,00
65748	RUGBY CLUB LAUNAGUET	3 000,00
65748	TENNIS CLUB DE LAUNAGUET	3 100,00
65748	JUDO CLUB DE LAUNAGUET	3 150,00
65748	LAUNAGUET SPORTS LOISIRS CULTURE	4 830,00
65748	FOOTBALL CLUB LAUNAGUET	7 350,00
<b>65748</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET PERSONNES DE DROIT PRIVEE</b>	<b>42 430,00</b>
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE DES SABLES	3 901,00
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE ARTHUR RIMBAUD	3 431,00

<p><b>Membres en exercice : 29</b>                  Membres présents : 20                  Absents excusés Représentés : 9                  Absent : /</p> <p>Date convocation 28 mars 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après                  - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;"><b>18 AVR. 2024</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Patricia PARADIS (pouvoir à T. THEBLINE), Bernard DEVAY (pouvoir à M. BALANSA), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Patrice RENARD (pouvoir à C. LAFON), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à M-C FARCY), Elia LOUBET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Georges DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Pascal PAQUELET</p>
---	--

65748	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE ARTHUR RIMBAUD	3 901,00
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE JEAN ROSTAND	4 465,00
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE JEAN ROSTAND	6 744,50
	<b>SOUS TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES</b>	<b>22 442.50</b>
65748	<b>CULTURE</b>	<b>5 000.00</b>
657363	<b>SUBVENTION CCAS</b>	<b>333 188.95</b>
<b>Total</b>		<b>403 061.45</b>

Considérant l'importance du rôle des « associations loi 1901 » pour le développement du lien social et l'animation de la vie locale, et sous réserve qu'elles se conforment aux règles établies ci-dessous :

- Qu'elles complètent le dossier de demande de subvention 2024 approuvé en Conseil municipal, accompagné des pièces justificatives demandées,
- Que les sommes versées au titre des subventions soient utilisées dans l'intérêt des membres des associations concernées.
- Qu'un intérêt local se dégage des activités proposées par l'association.

Les associations doivent être ouvertes à tous les habitants concernés par l'activité proposée dans la limite de leur capacité d'accueil. Toute association ne se conformant pas à cet objectif se verrait systématiquement refuser l'octroi de la subvention.

Il est proposé de verser aux associations les subventions figurant sur le tableau ci-dessus.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 333 188.95 € au CCAS de la commune pour l'exercice 2024, afin d'assurer l'équilibre de sa section de fonctionnement.

Il est proposé de déterminer le montant des crédits alloués aux coopératives scolaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Vu l'article L 2311-7 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2024, voté lors du Conseil Municipal de ce jour ;

**Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :**

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations ainsi que le versement de la subvention de fonctionnement au CCAS de Launaguet, et le montant des crédits alloués aux coopératives scolaires pour l'exercice 2024, telles qu'énumérées ci-dessus,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024.

**Voté à l'unanimité**

**Pascal PAQUELET**  
 Secrétaire de séance,

**Michel ROUGÉ**  
 Maire,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures




<p><b>Membres en exercice : 29</b>                  Membres présents : 20                  Absents excusés Représentés : 9                  Absent : /</p> <p>Date convocation 28 mars 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après                  - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;"><b>18 AVR. 2024</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Patricia PARADIS (pouvoir à T. THEBLINE), Bernard DEVAY (pouvoir à M. BALANSA), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Patrice RENARD (pouvoir à C. LAFON), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à M-C FARCY), Elia LOUBET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Georges DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Pascal PAQUELET</p>
---	--

